

|  |  |
| --- | --- |
| **53/2015** | **le 16 septembre 2015** |

**Le CESE réclame une action européenne responsable et collective immédiate pour gérer l'arrivée massive de réfugiés**

**Résolution du CESE sur la crise actuelle des réfugiés**

La situation actuelle inacceptable des demandeurs d'asile requiert une stratégie solide de l'UE, en coopération avec les États membres, les partenaires sociaux et d'autres acteurs, afin de s'attaquer sans délai aux multiples problèmes auxquels les réfugiés sont confrontés.

La crise humanitaire que vivent actuellement tant de réfugiés est une source de vive inquiétude pour notre Comité, alors que chaque jour, des hommes, des femmes et des enfants risquent leur vie pour rejoindre l'Europe. La crise actuelle des réfugiés est d’une ampleur sans précédent et elle frappe de manière disproportionnée un certain nombre d’États membres. Cette situation pénible exige des pays européens qu'ils fassent preuve de solidarité, tant à l’égard des personnes qui fuient les guerres, les persécutions, les conflits et la pauvreté que les uns envers les autres. Il appartient à tous les États membres de permettre aux réfugiés d'accéder en toute sécurité à leur territoire et de les accueillir, dans le respect de nos valeurs fondamentales européennes.

Le CESE exprime toute sa solidarité et ses profonds regrets pour les vies humaines perdues et les terribles conditions qu'affrontent les réfugiés sur leur route pour trouver la sécurité. Nous exhortons les organisations de la société civile, en particulier celles représentées au CESE, à faire tout leur possible pour aider à accueillir et à intégrer les réfugiés. Le CESE salue l’engagement des personnes travaillant dans les administrations publiques locales et les organisations non gouvernementales, ainsi que les bénévoles qui se mobilisent dans des initiatives de terrain dans toute l’Europe pour venir en aide aux personnes dans le besoin.

Aujourd'hui, l'UE doit agir comme une véritable Union et adopter une législation uniforme en matière d'asile, en commençant par réviser le règlement de Dublin. Il est temps que les gouvernements et le monde politique suivent l'exemple des citoyens, des associations et des nombreuses collectivités locales qui se mobilisent bien davantage et beaucoup plus vite que les États et les institutions européennes. Le CESE déplore que le Conseil n'ait pas encore été en mesure de prendre la décision qui s'impose pour remédier à cette crise humanitaire très préoccupante. Par conséquent, le CESE invite instamment le Conseil européen à se réunir en sommet extraordinaire avant la fin du mois afin de convenir de mesures et d'actions concrètes, prévoyant notamment un système de quotas équitable.

Le CESE est extrêmement préoccupé par l'actuelle mise à mal de l'accord de Schengen et de la libre circulation, car il s'agit d'acquis fondamentaux bénéficiant aux citoyens de l'UE.

Il est essentiel de prendre également des mesures immédiates pour combattre les origines de l'afflux actuel de réfugiés. Il est impératif que l'UE continue à travailler sur ces problèmes avec les pays d'origine et de transit et le CESE se félicite de l'approche fondée sur les droits humains que prévoit la Commission dans le cadre de cette coopération. Enfin, le CESE insiste sur la nécessité d'associer la société civile au dialogue avec les pays tiers.

Vote: résolution adoptée par 193 voix pour, 5 voix contre et 17 abstentions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter:**

Alun Jones

Service de presse du CESE

E-mail: press@eesc.europa.eu

Téléphone: +32 2 546 8641

@EESC\_PRESS

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes socio-économiques de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 353 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***